

**Avis adopté**

Séance plénière du 15 février 2023

*Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*

**Déclaration du groupe CGT-FO**

Pour répondre aux engagements européens et internationaux de la France et aller vers l'objectif de neutralité carbone en 2050, le gouvernement prépare la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC). Elle reposera sur plusieurs éléments, à commencer par la loi de programmation énergie-climat devant être adoptée avant le 1er juillet 2023.

Le sujet est d'importance ; il est même fondamental. La mise en œuvre de la SFEC réclamera des besoins d'investissement considérables. La question du financement, tant public que privé, est donc au cœur du sujet, ce que le CESE a déjà appréhendé aux travers de précédents travaux sur lesquels cet avis entend s'appuyer pour intervenir en amont du débat parlementaire à venir sur la loi de programmation.

Le financement de la transition écologique est d'ailleurs aujourd'hui au centre des débats, comme l'ont bien mis en lumière les travaux sur cet avis, dans un contexte qui a sensiblement évolué depuis deux ans, en raison notamment de la crise sanitaire de 2019 et de la guerre en Ukraine, dans un environnement économique marqué par l'endettement des États, la faible croissance, le retour de l'inflation et la hausse des taux d'intérêts.

Les préconisations s'articulent autour d'axes de réflexion et de propositions, qui visent à permettre le financement requis pour atteindre nos objectifs climatiques. Elles concernent tous les acteurs (États, collectivités territoriales, ménages et entreprises) et abordent toutes les dimensions financières (notamment en matière de fiscalité, d'épargne, de réglementation).

Le groupe FO salue ce travail d'analyse et de propositions et remercie la rapporteure pour son investissement et sa prise en compte de tous les points de vue.

Le groupe FO apprécie que la préconisation 6, exclut du complément de fiscalité proposé, la résidence principale, pour ne pas risquer de faire porter sur les ménages les plus modestes un poids financier trop important. De même, la préconisation 7 propose de réorienter partiellement le fléchage du livret A sans toucher à son caractère essentiel de financement du logement social, auquel nous sommes attachés. La préconisation 5 sur le prix du carbone fait également état de la nécessité de définir des mesures d'accompagnement pour assurer l'accessibilité des ménages et des TPE aux alternatives décarbonées, ainsi que, le cas échéant, des mesures de soutien temporaires et ciblées, sans lesquelles la transition énergétique se ferait très certainement à un coût social inacceptable.

Même si l'avis entend se concentrer sur la question du financement de la SFEC, il s'interroger sur des leviers appropriés, à mobiliser au-delà des aspects financiers (c'est l'axe 7), ce qui nous paraît absolument fondamental. L'avis le dit clairement : les enjeux relatifs au financement de la SFEC ne se limitent pas aux stricts aspects financiers. D'autres leviers tout aussi importants et complémentaires doivent être appréhendés pour assurer un financement opérationnel de notre stratégie climatique, tels que la planification, la réglementation, la structuration du marché de l'énergie ou encore les règles de la concurrence.

En la matière, le groupe FO tient à appuyer le fait que le CESE préconise de se pencher sur une réforme structurelle du marché de l'énergie, incluant une réflexion sur l'intérêt de la création d'un pôle public de l'énergie. Le groupe FO regrette toutefois que cette préconisation ne soit pas davantage formalisée sous la forme d'une nouvelle préconisation clairement identifiée.

**Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.**